



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : PROLONGATION DES MESURES SANITAIRES APPLICABLES DANS LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 30 avril 2021

Le virus circule toujours activement dans le Pas-de-Calais. Le taux d'incidence atteint **339** cas pour 100 000 habitants pour la période du 19 au 25 avril 2021. Le taux de positivité s'établit désormais à 11.4%.

Il convient donc de rester particulièrement vigilant et de ne pas relâcher nos efforts. Le respect de la distanciation sociale et le port du masque sont indispensables pour que la situation sanitaire puisse continuer de s'améliorer.

C'est pourquoi, au vu de la situation sanitaire, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé, par arrêtés préfectoraux du 30 avril 2021, **de prolonger, jusqu'au 31 mai 2021, les mesures sanitaires suivantes :**

-obligation du port du masque, pour les personnes de 11 ans et plus dans tout le département, y compris sur les plages.

-interdiction de consommer des boissons alcoolisées et de diffuser de la musique amplifiée sur le domaine public sur l'ensemble du département.

-interdiction des brocantes, vide-greniers, marchés aux puces, braderies et autres évènements de même nature sur l'ensemble du département.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)